



Trait d'Union 58

Nouvelles de l'Office

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux
association sans but lucratif | Juillet 2016

Contenu:

Editorial

90 ans Office International 3

Rapport d'activité

Rapport d'activité 2015 (2me partie) 5

Diplômes

L'association des jardins familiaux « Ulmenweg », Merseburg (Allemagne)
a reçu le diplôme pour des projets sociaux 7

L'association des jardins familiaux « Am Waldessaum II » à Rostock-Warnemünde (Allemagne)
a reçu le diplôme pour un jardinage écologique 8

L'association des jardins familiaux « Am Südhang » à Zwickau (Allemagne)
a reçu le diplôme pour des projets innovants 9

L'histoire de l'Office International

Historique de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux 1926 – 2016 (1ière partie) 10

Sujet d'actualité

Services offerts par la fédération française des jardiniers associés à ses membres 13

La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains 15

L'engagement social des jardiniers associés

Grande-Bretagne : Créer un vivre ensemble et des styles de vie plus sains 17

Informations des fédérations

France : L'abbé Lemire, un prêtre visionnaire social 19

Allemagne : Le rôle des jardins familiaux en tant qu'espaces verts urbains 22

France : La permaculture 24

Adresses 25

Impressum 26

90 ans Office International

Wilhelm WOHATSCHEK
Président de l'Office International



Wilhelm WOHATSCHEK

Vous êtes en train de découvrir le numéro 58 du Trait-d'Union, dont le prédécesseur a été publié pour la première fois en juillet 1930 sous la dénomination:

« Bulletin

de

L' Office International du Coin des Terre et des Jardin Ouvriers
Verbandszeitschrift der Internationalen Kleingärtnerorganisationen
International Office of Allotments Gardens Leagues
Ufficio Internazionale del Cantuccio di Terra e dei Giardini Operai »

A ce moment comme aujourd'hui, la mission de cette publication internationale est d'être un lien entre les fédérations nationales, d'informer sur le développement du mouvement des jardins familiaux dans les fédérations membres et de présenter des sujets communs.

Lorsque nos prédécesseurs ont fondé le 3 octobre 1926 l'Office International des Jardins Ouvriers, ils n'auraient certainement pas rêvé que 90 ans plus tard une Europe unifiée serait devenue réalité.

Il faut sans aucune contestation admirer nos pères fondateurs d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, de France, du Luxembourg et de Suisse, car c'est grâce à leur idéalisme que nous pouvons aujourd'hui fêter notre 90ième anniversaire. En effet, ils ont dû faire preuve d'une énorme portion d'idéalisme pour permettre à des Etats ennemis d'oublier le passé et de pouvoir se mettre d'accord pour fonder une organisation commune du mouvement des jardins familiaux. Si l'on pense à quel point – en comparaison avec aujourd'hui – la communication était difficile, alors on reconnaît à quelle ténacité nous devons notre existence.

Malgré tout, on ne doit pas penser que ce but commun, l'établissement et l'ancrage définitif d'un mouvement du jardin familial en Europe, était suffisamment fort pour enterrer toutes différences idéelles. Ainsi par exemple la décision d'établir le siège de l'Office International à Luxembourg a été discutée longuement et également au sujet de la teneur des statuts il n'y avait pas un accord absolu.

Dès son origine, le but déclaré de l'Office était d'aider les plus pauvres de la population à obtenir un lopin de terre afin de diminuer durablement la souffrance créée entre autres au sein de la classe ouvrière par l'industrialisation. On exigeait la création d'ensembles de jardins permanents afin de permettre aux gens d'améliorer leur alimentation par la culture de leurs propres fruits et légumes.

Mais une deuxième idée était également déjà présente à ce moment-là. Les jardins familiaux ne servent pas uniquement comme lieu d'occupation et de régénération aux jardiniers associés, mais ils ont en sus une deuxième mission générale, à savoir d'enrichir l'aspect des villes respectivement d'être un lieu de récréation pour les non-jardiniers. Voilà

pourquoi il fallait créer les jardins familiaux en tant qu'ensembles publics ouverts.

Malgré le fait que l'Office a dû arrêter à partir de 1939 pour beaucoup d'années ses activités à cause de la deuxième guerre mondiale, les responsables restaient attachés à l'idée du jardin familial et déjà en septembre 1947, dans le cadre d'une réunion du comité exécutif, les travaux ont été repris.

Après les effrois de la guerre les années d'après-guerre étaient également caractérisées par des pénuries et des efforts énormes. Mais au cours des décennies suivantes le jardin familial s'est transformé en beaucoup d'endroits d'un lieu qui garantissait la survie à des familles entières vers en lieu de loisir et de récréation. Ce fait se traduisait aussi dans les sujets discutés lors des congrès internationaux, qui se sont occupés à de nombreuses reprises de cette thématique.

Mais aussi un autre développement occupait de plus en plus les dirigeants du mouvement des jardins familiaux au-delà des frontières, car dans beaucoup d'endroits les ensembles de jardins familiaux étaient précisément menacés dans leur continuité par le bien-être croissant. Par la disparition de la fonction alimentaire des jardins familiaux, des ensembles entiers étaient sacrifiés pour la réalisation d'autres projets. Cela se traduisait au niveau international dans les thématiques des congrès. Les délégués y discutaient la valeur et la situation que les jardins familiaux devaient occuper dans l'aménagement des villes et du territoire.

Les sujets qui occupent les jardiniers associés et qui sont discutés dans le cadre des congrès, séminaires et sessions d'étude ont d'un côté notablement changé au cours des neuf décennies passées p.ex. la protection de la nature et de l'environnement, les conseils en matière de jardinage ont été ajoutés. Mais certains

sujets restent aujourd'hui comme hier, quatre-vingt dix ans après la fondation de l'Office International, de la même actualité p.ex. la protection des jardins familiaux et l'intégration dans les plans d'aménagement.

Mais il y a un point que nous avons en commun depuis des décennies, en fait déjà même depuis le début de l'Office International:

Peu importe le développement différent du mouvement des jardins familiaux dans nos différentes nations, nous sommes avec corps, âme et cœur, des jardiniers associés. Des jardiniers associés qui apprécient beaucoup l'échange d'idées et d'expériences avec des gens poursuivant le même but et qui peuvent et veulent apprendre énormément de choses de leurs autres collègues jardiniers associés. Des jardiniers associés qui apprécient énormément d'être un élément d'une grande organisation internationale que représente l'Office International.

Rapport d'activité 2015

2me partie

3) Organisations internationales Conseil de l'Europe

L'Office a participé aux réunions organisées pour les organisations non-gouvernementales.

Le groupe de travail « Droits de l'Homme et changements climatiques » a organisé le 29 septembre une table-ronde au Conseil de l'Europe afin d'attirer l'attention sur les changements climatiques et leurs effets.

La table ronde était animée par Lord John PRESCOTT, ancien négociateur des accords de Kyoto, Sir Alan MEALE, membre de l'APCE, Yves HAUSS, climatologue, Merete BJERREGAARD, Direction générale droits de l'homme et état de droit, Dina IONESCO Directrice de la Division migrations, Gita PARIHAR, déléguée du Groupe de Travail « Climat et Droit de l'Homme » Dimitrios CAVOURAS, Directeur de la Fondation Anna LINDH ainsi que Anne-Marie CHAVANON, Edith WENGER et Karl DONERT de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la conférence des OING auprès du Conseil de l'Europe.

Les discussions ont donné un aperçu clair sur les conséquences du changement climatique sur les Droits de l'Homme comme p.ex. le droit à la vie, à l'eau, à la santéet sur l'environnement.

Les discussions ont souligné :

- Qu'à travers le monde on est de plus en plus d'accord pour dire que le changement climatique a des conséquences tant sur les Droits de l'Homme que sur la terre et l'environnement.
- Que les pays ne sont pas encore tous d'accord à signer des textes obligatoires.
- Que le Conseil de l'Europe

dispose des instruments nécessaires, qu'il faudrait seulement les appliquer.

- Qu'on a besoin de cas nationaux de bonne pratique en tant qu'exemple.
- Que le sommet de Paris ne peut être qu'un début et non une fin.

Un grand sujet discuté à l'heure actuelle au Conseil de l'Europe est le sujet des cités inclusives et avant tout le dialogue interculturel. C'est aussi le sujet de la semaine de la démocratie locale de 2015.

L'Office pouvait présenter huit exemples d'activités des jardiniers associés dans ce domaine et sur la home-page du Conseil de l'Europe. Cette façon de procéder est certainement une bonne publicité pour les jardiniers associés et montre aux autorités et à la population les nombreux services rendus par les jardiniers associés dans le domaine social, et ceci tout particulièrement pour une vie harmonieuse de tous les citoyens.

Ce lobbying a été continué au niveau national.

Union Européenne

Les jardiniers associés polonais ont reproché à l'Office « qu'il n'y aurait pas de coopération durable entre l'Office et les institutions européennes ». A leur avis ceci réduirait les chances pour obtenir des régulations européennes concernant les jardiniers associés et qui conduiraient à une amélioration de la situation des jardiniers associés dans chaque état membre.

Dans le cadre de ses contacts avec l'Union Européenne, l'Office a reçu plusieurs prises de position soulignant que les jardins familiaux sont très bénéfiques pour la nature et l'en-

vironnement ainsi que pour la cohésion sociale et qu'ils doivent être soutenus. Il a été, néanmoins, souligné aussi que les jardins familiaux ne se trouvent pas dans le domaine de la compétence de l'Union Européenne. En application du principe de subsidiarité, les jardins familiaux, leurs conditions juridiques et leur soutien sont dans le domaine de compétence des pays nationaux.

Malgré tout, l'assemblée générale a décidé de reprendre contact d'abord avec le président de la Commission européenne, en tant qu'organe de décision, et de demander que les jardins familiaux soient intégrés dans la politique et la législation communautaires. Le président du Parlement Européen a été ensuite contacté aussi en demandant son appui afin que la valeur indéniable des jardins familiaux puisse être prise en considération dans la politique communautaire.

Les fédérations nationales étaient invitées à soutenir cette démarche par leurs membres nationaux au Parlement européen. Les membres nationaux de Belgique, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas et d'Autriche ont été contactés.

Quelques membres du Parlement Européen belges, luxembourgeois et français ont réagi à la lettre envoyée par les fédérations.

Conformément aux conseils reçus du bureau du Président de la Commission, l'Office a demandé une entrevue au commissaire compétent en matière d'environnement respectivement pour la politique régionale.

Le bureau du Commissaire VELLA, compétent en matière d'environnement, a informé l'Office qu'il fallait d'abord s'inscrire auprès du Registre

de Transparence de l'Union Européenne.

Ceci a été fait au mois de novembre et depuis lors l'Office est informé de toutes les consultations des citoyens lancées par la Commission dans les domaines qui nous concernent, à savoir : actions climatiques, environnement, jeunesse, éducation, culture et politiques régionales.

Ceci donne maintenant la possibilité au mouvement des jardins familiaux d'attirer l'attention de la Commission.

Le rendez-vous avec le bureau du Commissaire VELLA a eu lieu le 15 décembre 2015.

Les représentants de l'Office Hervé BONNAVAUD et Malou WEIRICH ont été informés que le département de l'environnement de la Commission était en train de préparer un document/politique-cadre concernant les infrastructures vertes. Il s'agit des zones vertes non comprises dans Natura 2000.

La Commission européenne n'a néanmoins pas de pouvoir de décision en la matière et a besoin du support des Etats-membres. Elle ne peut que donner des incitations et aider à la transposition de cette politique cadre voire l'améliorer.

Les représentants de la Commission étaient intéressés à mieux connaître le mouvement des jardins familiaux et ont fortement apprécié la multifonctionnalité de nos jardins.

A nous de faire maintenant le lobbying adéquat pour que les jardins familiaux soient intégrés dans ce texte.

Le président du Parlement Européen n'a pas répondu à la lettre lui envoyée au mois de septembre.

Europa Nostra

Europa Nostra remet chaque année

le prix Européen pour le Patrimoine culturel et le prix Européen Nostra Award. Sont concernés des projets dans les catégories : Conservation, recherche, service dévoué par des personnes individuelles ou des organisations et éducation, formation ou sensibilisation p.ex. dans les domaines : paysages culturels ou parcs et jardins historiques, des aires plus larges de paysages conçus par l'homme ou ayant une signification culturelle, environnement ou agricole.

L'appel de candidature ou le rappel pour les initiés a été lancé le 1er septembre 2015 pour un dépôt des documents le 1er octobre.

La fédération française a estimé que l'ensemble de jardins familiaux de Marsannay-la-Côte remplissait les critères pour demander un diplôme, mais n'a pas pu rassembler les documents dans le délai très court imparti. Elle essaiera de présenter une demande en 2016.

La fédération allemande a aussi été contactée pour voir si l'ensemble Karl FÖRSTER à Leipzig avec le musée des jardins familiaux remplissait les critères pour obtenir un prix et poser aussi une demande en 2016.

4) Contacts avec des fédérations qui ne sont pas membres dans l'Office

Dans le cadre de la coopération avec les jardiniers japonais il faut informer que ces jardiniers ont présenté une activité pouvant être incluse dans la brochure « Enfants et Nature ». Ils ont également informé qu'ils sont en train de former des conseillers en jardinage. Les thèmes de ces conseils de jardinage sont aussi bien la culture des jardins que l'aménagement et l'administration des ensembles de jardins familiaux.

Ils ont envoyé un rapport détaillé sur l'évolution des jardins familiaux au Japon avec ses problèmes existants

et ses nouvelles positives. Une aide de l'Office leur a été assurée si c'était nécessaire et s'ils le souhaitaient.

En accord avec la décision prise par l'assemblée générale, l'Office a proposé aux jardiniers japonais de devenir membre à part entier de l'Office.

Les jardiniers associés japonais ont accepté cette proposition et sont maintenant membre à part entière de l'Office. Tous les jardiniers associés regroupés au sein de l'Office leur souhaitent une chaleureuse bienvenue.

La déclaration d'affiliation sera signée au cours d'une cérémonie à l'occasion du congrès international à Vienne.

5) Informations à des personnes intéressées et présence médiatique externe

Cette année, l'Office a de nouveau donné des informations concernant les jardins familiaux à des étudiants respectivement à la presse.

Une demande spécifique a été adressée à l'Office par un journaliste norvégien qui s'intéressait à la problématique quelles quantités de légumes et fruits pouvaient être cultivées sur une parcelle. Les données existantes ont été transmises à ce journaliste.

Un article concernant la session d'étude a paru dans la presse luxembourgeoise.

L'Office et les fédérations nationales devront à l'avenir accroître encore leur présence médiatique afin de renforcer les regards sur les jardins familiaux et de souligner davantage la valeur des jardins familiaux pour tous.

Luxembourg, décembre 2015

Le comité exécutif

L'association des jardins familiaux « Ulmenweg », Merseburg (Allemagne) a reçu le diplôme pour des projets sociaux



Histoire, tradition et bâtiments superbes rendent une ville comme Merseburg intéressante à découvrir, mais pour y habiter il faut pourtant plus. Beaucoup de personnes considèrent que ce sont les zones de récréation et les zones de verdure qui rendent une ville agréable à vivre. L'ensemble de jardins familiaux « Am Ulmenweg » peut précisément offrir tout ceci aux jardiniers-membres et aux visiteurs. Beaucoup de gens habitant les bâtiments à appartements multiples tout proches viennent dans cet ensemble de jardins familiaux pour se promener ou tout simplement pour apprécier la verdure idyllique. Mais les effets de l'association « Ulmenweg » ne se font pas seulement remarquer dans toute la commune par son caractère de zone de récréation proche. Ce qui est très important pour les jardiniers associés est le vivre ensemble. Un des aspects de ce vivre ensemble est la coopération avec la maison à générations multiples de Merseburg. Ici vivent sous un même toit des personnes d'âge différents, allant du plus jeune enfant jusqu'aux personnes les

plus âgées, qui peuvent tous profiter les uns des autres.

On peut aussi trouver cette forme de vivre ensemble dans l'ensemble de jardins familiaux : L'association a réussi à diminuer d'une façon drastique la moyenne d'âge en réussissant tout particulièrement à sensibiliser de jeunes familles avec des enfants pour le jardinage. Quelques parents sont eux-mêmes seulement âgés de 20 à 22 ans et apportent une nouvelle dynamique dans l'association « Ulmenweg ». Il n'y a pas de problèmes résultant de cette mixité d'âge. On est en effet habitué à vivre ensemble en dépassant les barrières culturelles et à profiter les uns des autres. Les rapatriés tardifs et les migrants venant des différentes parties du monde sont depuis longtemps un élément constant de cette association plutôt jeune. Si quelqu'un doit abandonner son jardin pour des raisons d'âge ou des raisons de temps, ceci constitue toujours un départ difficile. Mais, beaucoup de ces personnes restent malgré tout membres

de l'association « Ulmenweg ». On trouve aussi dans cet ensemble un jardin de rencontre, ce qui permet à ces personnes de ressentir encore plus tard le bonheur du jardinage.

L'association se préoccupe en plus d'une façon exemplaire de ses membres actifs. Trente-quatre conseillers en jardinage sont à leur disposition pour répondre à toutes les questions concernant le jardinage. Ceci est particulièrement important pour les jeunes jardiniers venant de rejoindre l'association, parce qu'un conseil adéquat au bon moment peut éviter bien des déceptions. Une crèche fonctionne à l'intérieur de l'association, permettant ainsi aux parents d'avoir un peu de liberté et de pouvoir travailler de façon tranquille sans devoir constamment surveiller leurs jeunes enfants. Dans l'association « Ulmenweg » on ressent la vraie valeur d'une communauté réelle et on peut voir au jour le jour comment le jardinage unifie les gens au-delà des générations et des cultures.

L'association des jardins familiaux « Am Waldessaum II » à Rostock-Warnemünde (Allemagne) a reçu le diplôme pour un jardinage écologique



Un petit lopin de terre près de la mer baltique – c'est le rêve de beaucoup de gens. L'ensemble de jardins familiaux « Am Waldessaum II » à Rostock-Warnemünde peut parfaitement offrir tout cela. Il n'est donc pas étonnant que la liste d'attente de l'association soit très longue. Actuellement 50 personnes attendent une parcelle libre. Dans l'association on n'aime pas les gens qui viennent seulement en fin de semaine, car dans l'ensemble de jardins familiaux le plus important est le jardinage. Voilà pourquoi les distances pour atteindre le jardin ne doivent pas être trop longues. En conséquence, les demandeurs pour obtenir une parcelle ne sont pas admis si leur domicile est éloigné de plus de 50 kilomètres. Les touristes de fin de semaine doivent rechercher leur lopin de terre ailleurs. Ils peuvent aussi passer par l'ensemble de jardins familiaux lorsqu'ils font une randonnée à bicyclette: L'ensemble de jardins

familiaux est en effet relié à la piste cyclable longeant les côtes permettant aux cyclistes de découvrir les côtes de Mecklenburg-Vorpommern et du Schleswig-Holstein.

La situation pittoresque de l'ensemble n'est pas du tout à rejeter. A proximité il y a la zone de protection de la nature « Stoltera » qui, avec ses côtes abruptes impressionnantes et les dunes avec un bois côtier, attirent chaque année de nombreux adeptes de la nature. De l'autre côté de l'ensemble, on trouve la zone de protection paysagère « Diedrichshäger Land ». Ainsi l'ensemble de jardins familiaux n'est pas seulement une partie intégrante de la zone de récréation de proximité de Rostock, mais elle forme un passage écologique plein d'intérêt entre une zone urbanisée et la nature.

Ce qui importe dans l'association « Am Waldessaum » n'est pas seu-

lement la nature et le paysage, mais également l'engagement social. L'association coopère avec une crèche et une école fondamentale et sensibilise ainsi déjà les tout petits au jardinage. Un terrain pour jouer au volley-ball sur le site de l'ensemble de jardins familiaux est très apprécié par les jeunes. Ensemble avec l'association pour les costumes folkloriques de Warnemünde on sauvegarde les traditions, et en tant que partenaire on coopère avec l'association des phares. L'association est ainsi devenue une partie vivante de la culture de Warnemünde.

La structure des membres permet aussi de tenir compte des aspects sociaux. Des familles avec des enfants sont privilégiées lors du choix pour obtenir une parcelle, mais évidemment seulement si ces familles sont réellement intéressées au jardinage.

L'association des jardins familiaux « Am Südhang » à Zwickau (Allemagne) a reçu le diplôme pour des projets innovants



Zwickau en Saxe a une histoire mouvementée. Le quartier de Marienthal dans lequel se situe l'ensemble de jardins familiaux « Am Südhang » n'appartient que depuis 1900 à la ville de Zwickau. Auparavant il formait une localité indépendante. Ce fait est invisible aujourd'hui, car Marienthal se trouve à proximité directe du centre-ville de Zwickau. Le nom de l'ensemble de jardins familiaux « Am Südhang » représente déjà en lui-même tout un programme: L'ensemble de jardins familiaux est situé effectivement sur un ravin pittoresque – la meilleure prédisposition pour le jardinage. Et l'ensemble est complètement régi par les enfants. Le travail avec les plus petits est une priorité pour les jardiniers associés et ils peuvent présenter des résultats impressionnants.

Dans le « Schreberino-Garten » (le jardin Schreberino) les jeunes jardiniers s'adonnent à cœur joie au jardinage. Planter et récolter n'est pas leur seul travail, mais les jeunes apprennent aussi comment préparer

des repas succulents avec les produits du jardin. Il n'y a pas de meilleure façon pour apprendre, dès le plus jeune âge, à apprécier la valeur de notre nourriture. Il y a aussi une place de jeu pour se défouler et un sentier pour pieds nus où les jeunes peuvent découvrir la nature avec tous les sens. Le projet a été initié ensemble avec la crèche « Anne Frank » située tout près. 127 enfants y sont gardés pendant la journée. A peu près 20% de ces enfants viennent régulièrement au jardin. Les jardiniers associés adorent cette activité. La coopération entre les membres de l'association, les enfants, les parents et les éducateurs est caractérisée par un vivre ensemble détendu.

Mais les enfants ne sont pas les seuls invités appréciés dans l'ensemble de jardins familiaux « Am Südhang ». Quelques parcelles vacantes sont en effet cultivées par des chômeurs en coopération avec le centre pour l'emploi à Zwickau. Ceux-ci peuvent sur les parcelles s'adonner à une occupation bienfaisante dans le cadre d'une

communauté agréable. Les produits récoltés sont offerts à la banque alimentaire de Zwickau et reviennent ainsi aux nécessiteux de la ville.

Les personnes qui viennent se promener dans l'ensemble de jardins familiaux ne sont pas seulement autorisées à regarder, mais ils peuvent également goûter aux fruits, ce qui est absolument souhaité dans l'ensemble « Am Südhang ». Un pré avec des arbres fruitiers a été créé en tant que jardin pour goûter, au vrai sens du terme. Chacun qui le veut peut goûter ici les fruits succulents. Ceci ne réjouit pas seulement les jardiniers associés, mais avant tout les visiteurs sans jardin qui utilisent volontiers cette offre très appréciée.

Avec toutes ces offres, « Südhang » n'est pas seulement un ensemble de jardins familiaux pittoresque, aménagé à un des meilleurs endroits. L'ensemble de jardins familiaux s'est développé pour devenir une institution importante pour l'ensemble de la commune. Ses activités dépassent de loin les limites du site.

Historique de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux 1926 – 2016

1ère partie

Malou WEIRICH,
Secrétaire générale de l'Office International



*“A chacun un coin de terre pour se reposer
A chacun un espace de ciel pour respirer”*
est une revendication qui était justifiée dans le passé, aujourd’hui, et également demain.

Introduction:

Lors de l'assemblée générale des 5 et 6 mars 2016 à Luxembourg, il a été décidé de publier dans quelques articles un aperçu de l'histoire de l'Office International à l'occasion de son 90ième anniversaire.

Le but en est de rappeler aux jardiniers associés le développement de notre union internationale, le chemin parcouru, et de créer ainsi la base pour préparer l'avenir, écarter les obstacles parsemant la route, et de prendre la bonne direction.

Cet aperçu historique n'est pas une étude scientifique et n'a pas non plus la prétention d'être complet.

Dans différents articles on analysera la situation avant 1926, la fondation de l'Office, son développement, ses missions à la lumière des conditions toujours nouvelles et en prenant en considération les défis toujours nouveaux qui se sont présentés au cours des dernières quatre-vingt-dix années.

La situation des jardins familiaux dans les différents pays avant 1926*

A la fin du 19ième siècle, le mouvement des jardins familiaux s'est développé dans beaucoup de pays européens. Les premières fédérations nationales étaient créées. Les conditions et les développements dans les pays des membres fondateurs de l'Office International étaient très différents.

Allemagne

L'année 1864 est le point de départ pour le développement des jardins familiaux en Allemagne. A ce moment, le Dr. Hauschild, un ami du Dr. Schreber, a créé selon les principes de ce dernier, la première aire de jeux. Cette aire de jeux était ensuite entourée de jardins pour enfants, qui étaient ultérieurement transformés en jardins familiaux.

En 1926, la fédération comptait 407.316 membres réunis dans 33 sections. Les jardins ouvriers étaient protégés par une loi de 1919 et par un certain nombre d'ordonnances prises par différentes administrations. La loi permettait l'octroi de coins de terre et elle ne permettait la résiliation du bail que pour une cause importante. Afin d'éviter des taux de fermage trop élevés, des tribunaux d'arbitrage réglaient les différents entre bailleurs et jardiniers. Sur base d'une loi additionnelle, des associations reconnues d'utilité publique pouvaient prendre en location des terrains communaux pour l'établissement de jardins ouvriers.

Dans plusieurs Etats, et notamment en Prusse, on a créé dans les com-



munes des bureaux et désigné des conseillers spéciaux pour jardins ouvriers. Certaines villes aménageaient des ensembles de jardins ouvriers avec des baux à durée illimitée et prévoyaient dans les plans d'urbanisme des terrains pour la location de jardins ouvriers.

Le gouvernement soutenait également financièrement les jardins ouvriers.

La fédération allemande a créé en faveur de ses associations une caisse d'épargne, une assurance contre les accidents (utile surtout pour les associations Schreber qui pratiquaient des sports) ainsi qu'un bureau de consultation juridique.

La fédération publiait un bulletin périodique et des tracts concernant les jardins ouvriers. Au niveau régional elle organisait des conférences sur des thèmes de jardinage, distribuait

des prix et des récompenses. Des films pour favoriser la propagande étaient faits.

Les associations devaient payer une contribution annuelle de 24 Pfennig par membre.

Angleterre et Ecosse

Sous le nom "National Union of Allotments and Small Holdings" la fédération anglaise unifiait 600 associations locales avec 100.000 membres, qui cultivaient tous un coin de terre pour leurs propres besoins.

Lorsque les terrains n'étaient concédés qu'à titre précaire, la loi imposait aux propriétaires l'obligation d'avertir les locataires six mois à l'avance s'ils voulaient reprendre leur terrain pour y construire et trois mois à l'avance dans tout autre cas. Le bail ne pouvait être terminé entre avril et septembre sauf à payer un dédommagement. La loi permettait aussi aux communes d'exproprier des terrains en cas de besoin pour créer des coins de terre. Cette possibilité n'a pourtant été que très peu utilisée.

Les associations payaient à la fédération une cotisation annuelle de 2 pences par membre ainsi qu'une redevance fixe de 5 Schilling par ensemble de jardins familiaux.

En Ecosse il existait une fédération indépendante regroupant 3.000 membres réparties en 80 associations. Son but était d'encourager le développement des jardins ouvriers.

La fédération a obtenu le vote de trois lois pour les protéger. Mais la difficulté d'obtenir des terrains avec des baux à durée prolongée a empêché le développement des jardins ouvriers.

La cotisation annuelle s'élevait à 5 pences par membre

Autriche

Avant 1926, la fédération nationale comptait 19.700 membres, dont

18.000 à Vienne. Ils étaient répartis en 143 associations, dont 22 coopératives. La fédération unifiait tous ceux qui cultivaient un coin de terre pour leur besoin propre, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Les jardins ouvriers étaient protégés légalement pendant la première guerre mondiale. Ils le resteront, mais seulement par une ordonnance provisoire. Le but de la fédération était d'obtenir une protection légale durable des jardins ouvriers. A Vienne la permanence des jardins ouvriers était assurée par une entente entre la commune et les associations de jardins ouvriers.

Au sein du conseil municipal il existait une section spéciale pour les jardins ouvriers. Le conseil réservait aussi la moitié de ses terrains pour la création de jardins ouvriers et il leur donnait ces terrains en location à un prix réduit. Il accordait également aux jardins ouvriers une réduction de l'impôt foncier et du prix de l'eau. Finalement il mettait à la disposition des associations de jardins ouvriers des crédits importants pour l'aménagement des terrains sous forme de prêts sans intérêts remboursables en dix ans.

La fédération publiait un bulletin périodique, donnait des consultations juridiques et organisait des conférences pour favoriser le jardinage ouvrier et tout particulièrement l'élevage d'animaux de basse-cour.

La fédération recevait une cotisation annuelle de 3 Schilling par membre.

Belgique

La Ligue Belge du Coin de Terre et du Foyer a été créée le 10 avril 1896 par Joseph Goemaere et l'abbé Gruel. Elle comptait 63.000 coins de terre. Ils étaient répartis sur tout le territoire et étaient regroupés au sein des regroupements locaux et régionaux. Le comité central avait son siège à Bruxelles.

Grâce à la création récente d'une caisse centrale de prêts, la ligue espérait trouver les fonds nécessaires pour permettre à chaque association d'acquérir en propriété les terrains qu'elle mettait ensuite à la disposition des ouvriers.

France

La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, Fédération nationale des jardins ouvriers, comptait 605 membres bienfaiteurs et propagandistes.

En 1923, la fédération comptait 263 oeuvres avec 52.400 jardins ouvriers.

Les jardins ouvriers créés par l'industrie pour son personnel s'élevaient à ce moment à 130.000. Ces jardins ne figuraient pas dans la statistique.

Les coins de terre étaient mis à la disposition de pères de famille n'ayant pas de jardins, à la seule condition qu'ils les cultivent eux-mêmes pour leurs propres besoins. En contrepartie, ils devaient participer aux frais de l'oeuvre par le versement d'une modeste cotisation annuelle variant entre 10 et 20 francs compte-tenu de la dimension de la parcelle.

Les travailleurs qui étaient propriétaires d'un coin de terre ou qui en étaient locataires à titre onéreux étaient très nombreux. Ces derniers néanmoins n'ont pas ressenti le besoin de s'unir et se regrouper dans des associations.

La ligue du Coin de Terre était reconnue comme organisation d'utilité publique. A ce titre elle pouvait recevoir des subventions de l'Etat pour acheter des terrains et recevoir des dons et des legs de particuliers pour ses activités.

Les mesures législatives prises en faveur des coins de terre ne s'appliquaient qu'aux sociétés coopératives ou à des sociétés qui avaient pour

but de rendre l'ouvrier propriétaire de son terrain. La plupart des oeuvres de jardins ouvriers ne pouvait donc pas en bénéficier. La loi permettait en plus aux conseils municipaux, aux établissements publics d'épargne et de bienfaisance d'employer leurs biens propres pour la création de jardins ouvriers. D'autres lois facilitaient l'obtention de prêts par l'acquisition de coins de terre. Des dispositions législatives spéciales protégeaient les coins de terre liés à une maison ou lorsqu'ils constituaient avec la maison un bien de famille.

Le gouvernement appuyait également financièrement le mouvement des jardins ouvriers.

Il faut souligner que différentes institutions spéciales étaient adjointes aux oeuvres des jardins ouvriers comme par exemple des coopératives d'achat en commun de graines et d'engrais, des écoles ménagères de jeunes filles pour les familles de jardiniers, des mutualités etc.

Des conférences étaient organisées pour instruire les ouvriers au jardinage. On organisait aussi des concours avec des remises de prix pour stimuler les jardiniers, ainsi que des fêtes au jardin pour y regrouper les familles et leur donner une distraction saine.

Luxembourg

Avant 1926, la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer comptait 3.600 membres, répartis en 20 associations locales. 40% des membres étaient propriétaires de leur jardin, 60% en étaient locataires.

Il n'y avait pas de dispositions législatives réglementant les jardins ouvriers.

Le budget de l'Etat prévoyait néanmoins un crédit annuel de 12.000 francs pour créer et entretenir des jardins familiaux.

La fédération publiait un bulletin mensuel illustré. Une caisse d'épargne a été créée pour permettre à l'ouvrier de fonder son foyer.

Chaque jardinier associé payait une cotisation annuelle de 5 francs qui comprenait l'abonnement au bulletin.

Suisse

La fédération comptait 7.193 membres, regroupés dans différentes associations locales. La plus grande se trouvait à Zurich et comptait 3.250 membres.

Il n'existait pas de législation de protection spéciale pour des jardins ouvriers. Le député Gelphe a présenté à la conférence internationale du travail de 1926 le voeu tendant à obtenir la concession de terrains avec un bail à durée illimitée pour les jardins ouvriers.

La fédération suisse ne recevait aucun subside de l'Etat.

En Suisse, contrairement à toutes les autres fédérations, les membres individuels ne payaient pas de cotisation à la fédération nationale.

Les représentants de ces 7 fédérations avaient déjà avant 1926 des contacts entre eux pour discuter leurs problèmes. Ils se rencontraient à l'occasion des différents congrès nationaux. De ces contacts de plus en plus forts devait naître l'Office International en 1926.

*Résumé des rapports nationaux à l'occasion de la session de fondation de l'Office International le 3 octobre 1926.

A suivre

Services offerts par la fédération française des jardiniers associés à ses membres



Missions :

création, aménagement, réhabilitation, développement, gestion, animation et défense des groupes de jardins adhérents.

Composition :

250 structures associatives, 25.000 familles de jardiniers, 22 ambassadeurs régionaux et départementaux, un bureau d'études. En Ile-de-France, la fédération, au travers de sa structure « les jardins franciliens », gère directement plus de 3.500 parcelles de jardins sur 76 sites pour ses partenaires locaux (collectivités locales et bailleurs sociaux essentiellement).

La FNJFC à votre service

Vous êtes accompagné :

- La fédération fournit aux adhérents tous les conseils indispensables à la gestion associative (administration, comptabilité, statuts, etc.).
- Les ambassadeurs départementaux et régionaux de la FNJFC proposent leur expertise aux dirigeants associatifs souhaitant réhabiliter ou créer des jardins.
- La fédération organise des formations (gestion, comptabilité, jardinage respectueux de l'environnement)
- La fédération négocie des contrats d'assurance à prix très compétitifs (accidents corporels, assurance abris et coffres de jardin, locaux

techniques et collectifs).

- A noter : la responsabilité civile est comprise dans la cotisation annuelle.
- La fédération met à disposition des documents, notamment via l'intranet du site web : www.jardins-familiaux.asso.fr
- Gestion associative, communication, formations, etc.
- La fédération vous aide à la rédaction des nouveaux règlements, statuts, etc. suite à des modifications ou à des avenants.

Vous êtes défendu :

- La fédération peut mettre en place des médiations lors de difficultés avec les jardiniers, les collectivités locales ou les bailleurs,

- Le cabinet d'avocats de la fédération aide et conseille les associations adhérentes sur le plan juridique dans les cas difficiles.

Vous êtes représenté :

- La fédération représente et défend les associations adhérentes lors des réunions au niveau national et international avec les ministères, les partenaires institutionnels et privés, etc.

Vous êtes informé :

- « Jardin Familial de France » : le magazine fédéral bimestriel, conçu par des jardiniers pour des jardiniers. Orientée vers les pratiques de jardinage respectueux de l'environnement et la valorisation des actions des adhérents, ce magazine est proposé à un prix préférentiel pour les jardiniers des associations adhérentes.
- « Jard'Infos » : lettre interne bimestrielle, destinée aux responsables associatifs et relatant l'actualité fédérale.
- « Site Internet » : un espace dédié aux adhérents avec des documents spécifiques par thématique – gestion associative, lettres d'information, communication, etc.
- Lors de l'assemblée générale annuelle de la FNJFC, les adhérents prennent connaissance du bilan de la fédération. Ils sont en contact avec les représentants de toutes les associations de jardins familiaux de France et bénéficient des expériences et des initiatives de chacun.

Vous êtes soutenu :

- La fédération peut acquérir du foncier et le mettre à disposition de ses associations adhérentes.
- La fédération peut, après accord du bureau, proposer une aide financière sous la forme de deux fonds, l'un consacré à l'innovation, l'autre à la solidarité.
- Les partenaires de la fédération sont en mesure d'aider les adhérents par des aides matérielles ou financières après étude des projets.
- Les associations adhérentes ont la possibilité de recueillir le bénéfice de dons et de legs par l'intermédiaire de la FNJFC, association reconnue d'utilité publique.

Vos actions sont valorisées :

- Le diplôme d'honneur et la médaille de la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs sont remis aux dirigeants des associations adhérentes afin qu'ils puissent honorer les bénévoles et les jardiniers méritants.
- La fédération présente au ministre de l'agriculture des dossiers de demande de remise du mérite agricole à ceux de ses membres qui ont rendu des services notoires à la cause des jardins familiaux.



La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains

Jeanne Pourias, scientifique

2me partie

Les produits des jardins

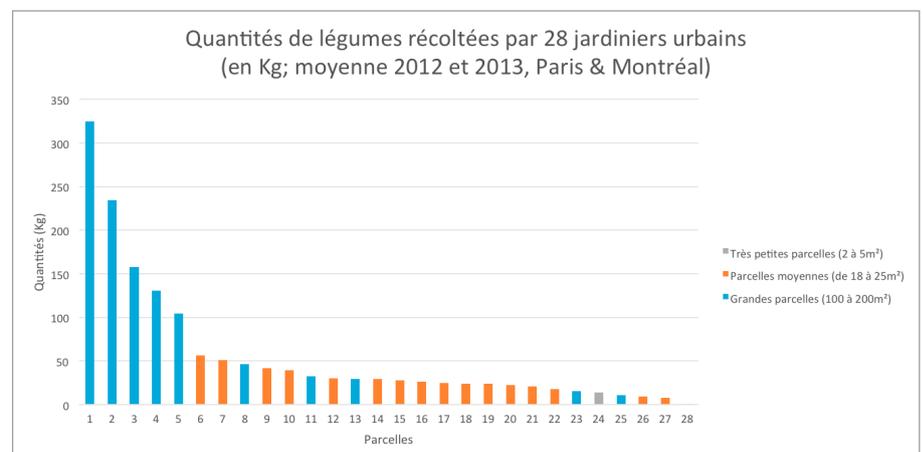
Les productions des jardins sont très diversifiées. En grande majorité, les produits des jardins sont des légumes et des petits fruits, voire éventuellement des fleurs qui ont soit une fonction décorative (voire permettent de composer des bouquets), soit une fonction alimentaire (fleurs comestibles comme les capucines, la bourrache...), soit une fonction de protection des cultures potagères (associations de cultures ; exemple : œillet d'inde-tomates-basilic). Dans les jardins où l'implantation d'arbres est autorisée, les fruits à noyaux et à pépins peuvent constituer une part non négligeable des récoltes. Enfin, les jardins fournissent ponctuellement d'autres produits comme le bois, les œufs 3 ou les escargots.

Les fleurs sont aussi très présentes dans les parcelles de jardins et jouent des rôles multiples (esthétique, pollinisation, comestibles...)

En ce qui concerne les quantités de fruits et légumes produites dans les jardins, les résultats obtenus dans les carnets de récolte montrent que la production totale d'une parcelle est très variable. Dans les parcelles étudiées, les quantités produites sur une saison de culture allaient de 1 Kg dans une parcelle de 3 m² en 2013 à 393 Kg dans une parcelle de 200 m² en 2012.

3 Le petit élevage est toléré dans certains jardins partagés à Paris, la position de la ville à ce sujet étant relativement floue. Il est en revanche interdit dans la plupart des jardins familiaux de banlieue parisienne et dans les jardins communautaires de Montréal. A Montréal, des associations militant en faveur de l'agriculture urbaine ont lancé en 2010 l'initiative « Ma Poule à Montréal », pour demander l'autorisation de l'élevage de poules pondeuses dans la ville.

Bien sûr, les jardiniers ayant récolté les plus grandes quantités de fruits et légumes sont ceux ayant une grande parcelle, comme dans les jardins familiaux de la petite couronne parisienne, où les parcelles peuvent mesurer 100 à 200 m². Toutefois, certains jardiniers ayant de grandes parcelles produisent moins que certains jardiniers qui disposent de parcelles moyennes (18 à 25 m²), comme c'est le cas dans les jardins communautaires montréalais ou dans certains jardins de Paris intra-muros. En effet, d'autres facteurs rentrent en jeu : la surface de la parcelle réellement dédiée aux productions potagères (une fois enlevées les surfaces consacrées à d'autres usages comme les pelouses ; les cabanes, etc.), le savoir-faire des jardiniers, le temps consacré au jardinage, les pratiques de fertilisation, le choix des cultures et des variétés influencent également grandement les quantités produites.

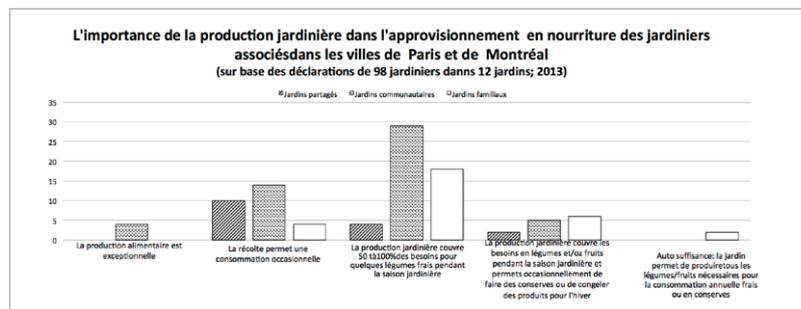


3) Nous avons également pu mesurer l'importance des dons dans les jardins : partager une partie de sa récolte avec des amis, des membres de la famille, ou d'autres jardiniers est une pratique très courante chez les jardiniers. La proportion de la récolte qui est donnée peut être importante, et cette proportion n'est pas liée aux quantités produites : même les jardiniers qui produisent peu partagent leur récolte.

Contribution à l'approvisionnement alimentaire des jardiniers

Dans un sondage distribué à 98 jardiniers dans les 12 jardins de l'étude, nous avons demandé aux jardiniers de se positionner sur un gradient décrivant la contribution du jardin à leur approvisionnement alimentaire et présentant 5 situations possibles allant d'une fonction alimentaire très anecdotique à l'autosuffisance complète. Plus de la moitié des jardiniers ayant répondu au questionnaire (53 sur 98) estimaient que les productions de leur jardin couvraient 50 à 100% des besoins pour quelques produits frais pendant la saison de culture (situation 3). 4 jardiniers estimaient que la production alimentaire de leur jardin était anecdotique, 29 indiquaient que le jardin ne permettait qu'une consommation occasionnelle des récoltes (situation 2), tandis que 10 estimaient au contraire que les productions du jardin couvraient l'intégralité de leurs besoins en produits frais pendant la saison de culture et permettaient occasionnellement de faire des conserves pour l'hiver (situation 4). Plus rarement (seulement 2 des jardiniers interrogés), le jardin permettait d'atteindre l'autosuffisance en produits frais sur l'année (situation 5). Là encore, on observe des différences en fonction du type de jardin, et en fonction de la taille des parcelles : dans les jardins partagés, la plupart des jardiniers interrogés s'identifient à la situation 2, tandis que dans les jardins familiaux et communautaires, les jardiniers s'identifient en majorité à la situation

Au sein de chaque parcelle, la surface dédiée à la production alimentaire varie beaucoup suivant les aspirations de chaque jardinier et la place réservée aux espaces de loisirs : pelouses, cabanes ; tables et chaises, etc.



Fin

Grande-Bretagne : Créer un vivre ensemble et des styles de vie plus sains

Karen Kenny, présidente de la fédération anglaise des jardins familiaux



Le « People's Community Garden », un projet réalisé sur le site de jardins familiaux à Ipswich, Suffolk, Angleterre

Une graine d'idée lancée à la volée se mit à germer et entraîna la création, fin 2007, d'un jardin communautaire. Ce projet a été au début financé par Peoples Millions, un concours visant à la collecte de fonds et destiné aux groupes communautaires. Sur une centaine de candidatures d'East Anglia, la nôtre fut la plus plébiscitée par le public.

Le concept était de rassembler des personnes afin de créer des styles de vie plus sains au sein des secteurs de la société les plus difficiles d'accès, de renforcer les communautés dans les zones défavorisées et de réhabiliter les jardins familiaux en mettant en œuvre les principes de culture bio.

Une fois la question du financement réglée, les opérations de déblaiement et de construction des bâti-

ments et des allées fut mené avec le soutien du secteur bénévole et la participation du service de probation, de prisonniers et de bénévoles sans emploi.

La clientèle-cible était large, avec des objectifs divers en fonction des secteurs.

Les chômeurs de longue durée peuvent acquérir de nouvelles compétences et établir des contacts professionnels, et certains ont réussi à retrouver du travail à temps partiel ou complet.

Lorsqu'ils sont affairés à travailler dans les serres, à semer ou à planter, les adultes ayant des besoins spéciaux, qui souffrent par exemple de difficultés d'apprentissage, d'autisme ou de troubles mentaux, y trouvent un sens de la communauté, une forme de thérapie et d'estime de

soi. Les membres des communautés noires, asiatiques ou des minorités ethniques, comme les groupes de soutien des Bangladeshis (Bangladeshi befriending group), des femmes africaines (African women's support), le conseil des réfugiés (The Refugee council) et la communauté indienne utilisent tous nos jardins, qui deviennent ainsi des lieux d'interaction où chacun fait pousser les plantes propres à sa culture et partage ses recettes et talents avec les autres. Cela est particulièrement le cas lors de la fête annuelle de notre jardin qui permet au grand public de profiter des stands multiethniques et de savourer les plats typiques proposés par chacun de ces groupes.

Les seniors, les pensionnaires des maisons de soins pour personnes âgées, la fondation des aveugles et les bénévoles plus âgés échangent également leur savoir-faire avec les





plus jeunes, dans une parfaite intégration communautaire. Ils travaillent tous ensemble et la jeune génération en profite, étant donné qu'elle se voit transmettre des compétences pour le monde du travail et des contacts professionnels.

Les écoles primaires locales travaillent également sur les parcelles et dans leurs écoles, tout en intégrant cette activité dans leur programme scolaire et dans la sensibilisation à l'alimentation saine et à l'environnement et en enseignant les différentes manières de jardiner que l'on retrouve à travers le monde. En ce

qui concerne les écoles secondaires, nous travaillons dans les jardins et les écoles, en leur faisant acquérir des compétences et de l'expérience. Nous menons par ailleurs un projet d'apiculture ainsi que d'autres programmes avec les écoles.

Notre projet « de la fourche à la fourchette », avec son pavillon et sa cuisine récemment restaurés situés juste à côté des parcelles, permet aux jeunes et aux moins jeunes de participer aux opérations de semis, d'entretien, de récolte et de cuisine et, évidemment, de déguster le fruit de leur travail. Nous utilisons aussi cette nouvelle ressource pour un marché communautaire qui propose les surplus de nourriture issus du projet aux populations locales, renforçant davantage encore l'intégration de tous dans la communauté locale.

Nous dispensons des formations ouvertes à tous, comme des cours d'apiculture par exemple ou encore notre dernier cours « Garden gate » 2, projet qui permet aux adolescents d'acquérir une expérience professionnelle. Grâce à ce projet, ils peuvent se familiariser avec la culture de plantes, l'utilisation de machines de jardin, les bases de la construction, l'expérience du marché, l'entretien du jardin, la culture et la préservation de plantes sauvages et la disponibilité pour le travail, le tout sous la houlette d'une équipe d'horticulteurs et de bénévoles. Pour assurer le maintien des traditions d'antan, nous organisons des cours de vannerie et supervisons la construction d'une clôture de haies.

La petite graine d'idée a germé et a donné naissance à un projet multinational unanimement acclamé, financé par divers partenaires et par un financement du public via des sites internet de collecte de fonds.

Nous travaillons désormais au sein du réseau ActivLives qui met en

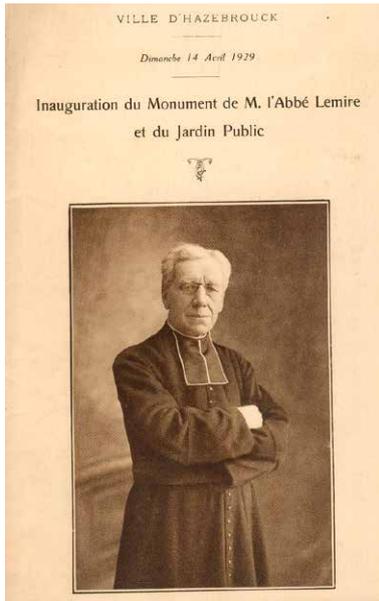
œuvre des initiatives visant à encourager, soutenir et inspirer les populations des zones défavorisées afin qu'elles modifient leur style de vie, améliorent leur santé, leur bien-être et leur capacité d'insertion professionnelle.

Nous contribuons à renforcer les liens entre les personnes et les communautés en nous assurant qu'elles restent connectées, informées et impliquées, par le biais de services de soutien, de projets communautaires, d'activités, d'information, d'éducation et de formation dans le domaine de la santé, de conseils pratiques, de bénévolat et de stages. La mission d'ActivLives et des jardins communautaires des peuples est de créer des communautés plus saines, de lutter contre la solitude, de réduire les inégalités en matière de santé et de formation et de permettre aux populations de mener une vie pleine, active et indépendante.

Depuis 2008, nous avons contribué à améliorer la vie de plusieurs centaines de personnes en créant des communautés prospères, saines et sensibles à l'environnement, en permettant la naissance de nouvelles amitiés, la découverte de nouvelles expériences et possibilités dans tous les secteurs de la société, tout en respectant la philosophie des jardins familiaux.

France : L'abbé Lemire, un prêtre visionnaire social

Hervé Bonnavaud



Il s'agit d'un sujet sur lequel je veux revenir à l'occasion tant de l'anniversaire de la création de l'Office International du Coin de terre et des Jardins Familiaux le 3 octobre 1926 que de la fédération française des jardins familiaux et Collectifs le 21 octobre 1896. Cette dernière a été fondée à l'instigation d'un ami de l'abbé Lemire, l'abbé Gruel, prêtre français établi à Bruxelles qui avait, peu de temps plus tôt, contribué à la fondation de la Ligue Belge du Coin de Terre et du Foyer.

En 2006, pour le 110e anniversaire de la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, René Mazurier, alors administrateur et membre du Comité de Rédaction de la revue de la fédération française, a fait un très bel article sur l'abbé Lemire et l'histoire de notre mouvement. Je vous suggère de relire les 3 pages de son article que vous pourrez télécharger

sur notre site internet à l'adresse : www.jardins-familiaux.asso.fr et de vous faire découvrir l'homme et l'œuvre législative et sociale de ce personnage qui a marqué de son empreinte 30 années de l'histoire de la 3e République.

Jules Lemire est né à Vieux Berquin, village du Nord situé près de Hazebroeck le 25 avril 1853, dans une modeste ferme de 14 ha. Ses parents ont 5 enfants et sa mère décède alors qu'il n'est âgé que de 8 ans. Il est élevé par deux tantes cultivatrices très pieuses. Très vite il montre des capacités intellectuelles remarquables. Il est reçu bachelier ès Lettres et ès sciences en 1872. Il admire Blaise Pascal, mathématicien, physicien, inventeur, philosophe, moraliste et théologien français du 17e siècle.

L'étudiant Jules Lemire souhaitait faire des études de droit mais les autorités religieuses n'étaient pas favo-

rables aux études supérieures. Il est ordonné prêtre en 1878 et compte tenu de ses aptitudes il aurait dû aller au Séminaire Français de Rome mais la fortune de sa famille ne le lui permet pas.

Pendant 15 ans, il enseigna la philosophie, la rhétorique, le français, le latin et le grec au collège St François à Hazebroeck.

Avec ses grands élèves il anime la conférence Saint Vincent de Paul et visite souvent les familles nombreuses et nécessiteuses habitant les coronas. Il y découvre la précarité des logements exigus concédés à l'ouvrier par le patron de l'usine, la longueur des journées épuisantes et fastidieuses, le travail des enfants, l'absence de distraction lors des rares moments de repos. Tout cela l'obsède. De même que le fait que la fréquentation du cabaret soit le seul loisir pour l'ouvrier qui vient y dépenser sa maigre paie et qui, parfois,



épris de boisson, s'en retourne à la maison battre femme et enfants.

La misère morale et financière des ouvriers de cette région a profondément marqué sa vie de prêtre et d'homme politique.

Au cours d'un séjour en Grande Bretagne il rencontre le Cardinal Manning, Archevêque de Westminster qui a joué un rôle politique et social important dans les conflits opposant ouvriers et patrons. Il sera très influencé par cette rencontre et très tôt il souhaitera s'engager socialement malgré l'opposition de sa hiérarchie. Il veut améliorer la condition ouvrière et il réalise vite que cela passe par un engagement politique.

Il met donc fin à sa carrière d'enseignant et se présente aux élections législatives dans le Nord. Il est élu député en 1893 et le restera jusqu'à sa mort en 1928. Il sera élu 7 fois et deviendra "la soutane la plus populaire de France".

En 1914 il sera élu maire d'Hazebrouck.

Son programme politique en 1893

- Modifier les lois et les règles régissant le travail et la participation à son produit.
- Trouver une voie entre socialisme et libéralisme.
- Résoudre les problèmes sociaux en réconciliant ouvriers et patrons car la question sociale est pour lui d'origine morale.

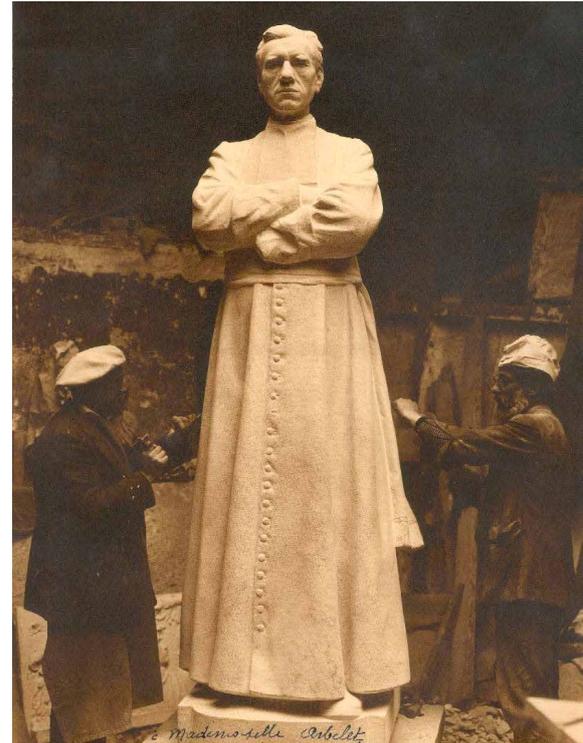
Son œuvre parlementaire

Il est très attaché aux principes républicains et démocratiques et cela sera la cause de nombreuses querelles avec sa hiérarchie et les bourgeois de la région d'Hazebrouck. Il siègera au centre gauche de l'Assemblée Nationale.

Son œuvre parlementaire est très importante et a contribué à améliorer la vie et les conditions de travail des enfants et des ouvriers.

Il a proposé et fait voter de nombreuses lois sociales :

- Il demande la création d'un ministère du travail en 1899 (il sera créé sous Clémenceau en 1906)
- il lui revient l'initiative de trois grandes réformes :
 - le repos hebdomadaire
 - allocation pour les familles d'au moins 3 enfants
 - retraite vieillesse et invalidité avec le concours de l'Etat, des patrons et des ouvriers
- il est également à l'origine de nombreuses autres avancées sociales :
 - réglementation sur la durée du temps et des conditions de travail pour les femmes et les enfants mineurs
 - il propose l'attribution d'actions aux salariés, la participation aux bénéfices et la création de syndicats séparés pour les patrons et les ouvriers en remplacement des traditionnels syndicats mixtes
- Il mène combat pour la défense de la mère :
 - retour de la mère au foyer avec allocation compensatrice
 - vote familial et adoption du scrutin à la proportionnelle
 - défense de la petite propriété et d'un bien de famille insaisissable
 - obligation du paiement du salaire à l'usine et non plus au cabaret



Jules Lemire, Maire d'Hazebrouck

Lorsqu'il est élu maire en 1914 sa ville se trouve dans la tourmente de la Grande Guerre et il est confronté aux nombreux problèmes d'un quotidien difficile. Les Jardins Ouvriers qu'il a créés en 1896 permettent à la population de survivre à la disette.

Pendant ses mandats de maire successifs il s'intéressera plus particulièrement au logement, à la santé et à l'éducation.

Logement :

- il soutiendra les Sociétés de Constructions Ouvrières
- il soutiendra le Crédit Immobilier
- il soutiendra la société hazebrouckoise d'Habitation à Bon Marché, ancêtre des HLM

Santé :

- il fera construire un Hôpital-Hospice
- pour aider les femmes enceintes à accoucher dans de bonnes conditions il fera construire une maternité
- il est aussi à l'origine d'une consultation pour les nourrissons, ancêtre de la PMI

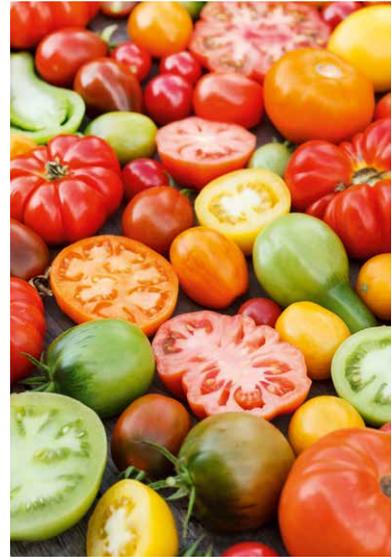
Éducation :

- il a ouvert une fondation pour l'éducation et la formation professionnelle des jeunes filles.

Ses innovations et son action dans les domaines du logement, de la santé et de l'éducation étaient révolutionnaires, l'œuvre d'un visionnaire éclairé, très sensible à tous les problèmes sociaux de son époque. Nombre de ses innovations ont traversé le 20e siècle et sont toujours d'actualité.

Je terminerai en citant quelques pensées fortes du fondateur de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux et de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, autres institutions qui ont résisté à l'épreuve du temps :

- *“La terre est le moyen, la famille est le but.”*
- *“Que l'homme tire de sa terre le vin ou le pain, l'herbe ou les fruits, peu m'importe : je veux que toujours il en tire de la fierté et de la liberté.”*
- *“Le jardin, quand il est seul, devient facilement absorbant, il devient une passion. Il est petit comme tout ce qui est clos. Je veux que ce coin de terre soit à moi, mais je veux autre chose : je veux de l'espace et de l'infini.”*



Le rôle des jardins familiaux en tant qu'espaces verts urbains

Peter Paschke, Président de la fédération allemande des jardins familiaux



L'importance des espaces verts urbains est de plus en plus reconnue, ce qui nous permet d'attirer l'attention du public également sur l'importance des jardins familiaux.

Mais force est de constater que les espaces verts urbains, quelle que soit leur forme, sont de plus en plus souvent confrontés à un conflit d'utilisation dans les villes et centres urbains prospères. En effet, en particulier là où la population augmente, les espaces verts sont souvent en concurrence avec la nécessité de construire davantage de logements. Ce conflit d'utilisation est souvent associé à une situation budgétaire tendue. Il n'est pas rare que les frais d'entretien et d'acquisition d'espaces verts soient parmi les premières dépenses montrées du doigt.

Une conclusion s'impose alors : les espaces verts individuels - et cela vaut, me semble-t-il, pour tous les espaces verts et pas uniquement pour les jardins familiaux, ne pourront continuer d'exister durablement

que lorsque l'on parviendra à démontrer que dans chaque cas concret, ils présentent une grande valeur ajoutée pour l'ensemble de la société.

C'est pour cette raison que la fédération allemande des jardins familiaux souligne, depuis de nombreuses années, le rôle d'espace vert public que jouent les jardins familiaux.

Le principe que les jardins familiaux présentent une utilité pour tout un chacun, c'est-à-dire aussi pour les populations des quartiers avoisinants qui ne sont pas membres de l'association, se manifeste à travers de nombreux projets initiés par les jardiniers associés. La palette de projets s'étend de la coopération avec des crèches et des écoles jusqu'aux jardins pour des réfugiés. Les jardins familiaux constituent donc un élément incontournable de la ville sociale. Pour nous, il est clair que le temps où les jardiniers travaillaient seuls cachés derrière une épaisse haie est, depuis longtemps, révolu.

Une valeur ajoutée potentielle que des jardins familiaux modernes et ouverts pourraient offrir à une commune et à ses habitants peut être décrite de la manière suivante : des





installations ouvertes de jardins familiaux offrent aux communes, aux habitants et aux jardiniers amateurs l'avantage de pouvoir être utilisées par tous. Les communes bénéficient d'espaces verts de qualité, qui sont autant d'espaces de détente de proximité accessibles à tous les habitants de la ville.

Pour les communes, ces espaces verts de qualité ne représentent que peu d'entretien étant donné que les jardiniers associés libèrent la commune de l'entretien des parcelles et des espaces verts de la communauté, et donc par là même, de la charge financière. Oui, du fait du fermage qu'ils payent, les jardiniers amateurs contribuent même au financement de ces espaces verts de qualité.

La possibilité offerte aux communes d'associer utilisation des jardins familiaux et avantages financiers est aujourd'hui encore trop peu exploitée. Cela permettrait en effet aux villes de proposer à leur population des espaces verts de qualité malgré les difficultés financières.

Si en plus de cela, l'association met à disposition des parcelles pour des projets de coopération avec les infrastructures sociales du voisinage comme les crèches ou les écoles, alors une situation gagnant-gagnant supplémentaire est créée.

De nombreux exemples pratiques peuvent d'ores et déjà être cités.

De nombreuses associations de jardins familiaux pourraient encore

s'engager davantage sur le terrain! Mais nous estimons que les administrations communales ont aussi le devoir d'exploiter le potentiel offert par de nombreuses associations de jardins familiaux. On a parfois l'impression que des surfaces et des structures sont mises à disposition à grand renfort d'argent pour de nouveaux projets de jardins alors que le potentiel des associations de jardins familiaux existantes n'est pas pleinement exploité. Les administrations communales ne devraient pas perdre de vue que les associations de jardins familiaux sont certainement la forme d'« urban gardening » la plus durable, et vraisemblablement aussi la moins onéreuse sur le long terme.

France : La permaculture

Hervé Bonnavaud



La permaculture est aujourd'hui à la mode. Mais est-ce la panacée ? Quels sont ses avantages ? Peut-elle remplacer toutes les autres techniques de culture utilisées à ce jour ?

Un peu d'histoire

Il s'agit d'un mouvement né en Australie dans les années 1970, à l'initiative du Pr Bill Mollison, enseignant à l'université de Tasmanie et de son élève, David Holmgren. Partant du constat que l'agriculture conventionnelle était grande consommatrice d'énergie et détruisait sols et écosystèmes, ils ont recherché un modèle plus économe, plus respectueux de la nature et permettant néanmoins l'autosuffisance alimentaire.

Le terme "permaculture" est la contraction de l'expression anglaise "permanent agriculture", une forme d'agriculture qui n'épuise pas le sol et peut se pérenniser tout en permettant des évolutions.

Ils se sont également inspirés des travaux de Masanoku Fukuoka, un agriculteur japonais qui avait mis au point, sur sa ferme, une "agriculture naturelle", fondée sur l'idée qu'il faut faire avec la nature et non contre elle (concept taoïste).

Une philosophie

La permaculture est plus qu'une méthode de culture, c'est aussi une philosophie, une démarche globale reposant sur 3 piliers :

- prendre soin de la terre,
- prendre soin des humains,
- partager équitablement les ressources et les récoltes.

La nécessaire transition énergétique

Les problèmes liés à l'épuisement des ressources naturelles et la nécessité d'envisager une transition énergétique ont placé cette technique de culture sous les feux de l'actualité.

La permaculture a rapidement été adoptée dans les pays anglo-saxons et avec 10 ou 15 ans de retard, elle a traversé la Manche.

Cela fait plus d'une décennie que certains de nos collègues anglais la mettent en pratique. En 2010, lors d'un séminaire de l'Office International, nous avons eu l'occasion de visiter un site à Coventry où cette technique de jardinage était présentée en parallèle à d'autres techniques bio.



Qu'est-ce que la permaculture ?

La permaculture, selon son inventeur, repose sur 12 principes simples :

1. **observer et interagir** : nos actions doivent être adaptées à chaque situation ;
2. **collecter et stocker l'énergie** : collecter l'eau de pluie ;
3. **créer une production** : l'objectif, au jardin, est d'atteindre une productivité et une efficacité maximales ;
4. **appliquer l'autorégulation et accepter la rétroaction** : faire en sorte que les problèmes se résolvent tout seuls. L'eau de pluie est en quantité limitée, il faut donc l'économiser ;
5. **utiliser et valoriser les ressources et services renouvelables** : utiliser tous les services gratuits rendus par la nature (eau, bois, matière organique, ombre, soleil...) ;
6. **ne pas produire de déchets** : ils doivent être recyclés. Entretenir son matériel pour le faire durer le plus longtemps possible ;
7. **partir de l'ensemble pour arriver au détail** : au jardin on cherchera à créer des écosystèmes ;
8. **intégrer plutôt que séparer** : privilégier la coopération à la compétition en rapprochant les éléments complémentaires, qui peuvent s'apporter de l'aide mutuelle ;
9. **utiliser des solutions à de petites échelles, avec patience** : produire ses légumes est un moyen de lutter contre le gaspillage ;
10. **utiliser et valoriser la diversité** : la diversité est moins vulnérable, plus résistante aux maladies, aux changements climatiques... ;
11. **utiliser les interfaces et valoriser les éléments en bordure** : on peut obtenir une meilleure productivité en augmentant l'interface entre une zone de culture et une haie ou une mare ;
12. **utiliser le changement et y réagir de façon créative** : il faut accompagner le changement et non



le subir pour être capables de subvenir à nos besoins sans dépasser les limites écologiques.

La "permaculture" est une nouvelle conception du jardin, qui suppose une vision globale. La base en est la compréhension du fonctionnement de la nature. Certains de ses principes sont contenus dans la charte "Jardinage et Environnement" de la fédération française des jardins familiaux et collectifs et sont régulièrement cités dans les conseils de jardinage publiés dans sa revue.

PAYS	FEDERATION	ADRESSE	TEL/ FAX / EMAIL
Allemagne	Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.	Platanenallee 37 D - 14050 BERLIN	Tél. 0049/30-30 20 71-40/41 Fax. 0049/30-30 20 71 39 émail: bdg@kleingarten-bund.de Internet: kleingarten-bund.de
Autriche	Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs	Simon-Wiesenthal-Gasse 2 A- 1020 WIEN	Tél. 0043/1-587 07 85 Fax. 0043/1-587 07 85 30 émail: zvwien@kleingartner.at Internet: www.kleingartner.at
Belgique	National Verbond van Volkstuinen vzw/Ligue Nationale du Coin de Terre et du Foyer - Jardins Populaires ASBL	Tuinhier VWZ PAC Het Zuid Woodrow Wilsonplein 2 B - 9000 GENT	Tél. 0032/9 267 87 31 émail: info@tuinhier.be Internet: www.tuinhier.be
Danemark	Kolonihaveforbundet	Frederikssundsvej 304 A DK - 2700 BRONSHOJ	Tél. 0045/3 828 8750 Fax. 0045/3 828 8350 émail: info@kolonihave.dk Internet: www.kolonihave.dk
Finlande	Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry	Pengerkatu 9 B 39 SF - 00530 HELSINKI	Tél. 00358/ 103213540 émail: info@siirtolapuutarhaliitto.fi Internet:www.siirtolapuutarhaliitto.fi
France	Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs	12, rue Félix Faure F - 75015 PARIS	Tél. 0033/ 1-45 40 40 45 Fax. 0033/ 1-45 40 78 90 émail: directeur@jardins-familiaux.asso.fr
Grande-Bretagne	The National Allotment Society	O'Dell House/Hunters Road GB - CORBY Northamptonshire NN17 5JE	Tél. 0044/ 1536 266 576 Fax. 0044/ 1536 264 509 émail: natsoc@nsalg.org.uk Internet: www.nsalg.org.uk
Japon	Association for Japan Allotment Garden	4-27-20 Honmachi-Higashi, Chuo-ku Saitama City, Saitama Prefecture 338 -0003 Japan	Tél. 0081 904754 2136 Fax: 003 3266 0667 émail: ick05142@nifty.com http://homepage3.nifty.com/ikg-kem/
Luxembourg	Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer	97, rue de Bonnevoie L - 1260 Luxembourg	Tél. 00 352/ 48 01 99 Fax. 00 352/ 40 97 98 émail: liguctf@pt.lu Internet: www.ctf.lu
Norvège	Norsk Kolonihageforbund	Hammersborg torg 3 N - 0179 OSLO	Tél. 0047/22-11 00 90 Fax. 0047/22-11 00 91 émail: styret@kolonihager.no
Pays-Bas	Algemeen Verbond van Volkstuinders Verenigen in Nederland	Vogelvlinderweg 50 NL - 3544 NJ UTRECHT	Tél. 0031/ 30 670 1331 Fax. 0031/ 30 670 0525 émail: info@avvn.nl Internet: www.avvn.nl
Suède	Koloniträdgårdsförbundet	Brännkyrkagatan 91 1 tr og S - 11823 STOCKHOLM	Tél. 0046/ 8 556 930 80 Fax. 0046/ 8-640 38 98 émail: kansli@koloni.org Internet: www.koloni.org
Suisse	Schweizer Familiengärtnerverband	Sturzeneggstr. 23 CH - 9015 ST.GALLEN	Tél. 0041/71-311 27 19 émail: waschaffner@bluewin.ch Internet: www.familiengaertner.ch

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux association sans but lucratif



Anschrift: 20, rue de Bragance, L - 1255 Luxembourg

Site Internet de l'Office: www.jardins-familiaux.org

COMITE EXECUTIF: Wilhelm WOHATSCHEK (A); Président de l'Office International et président du comité exécutif
Hervé BONNAVAUD (F); Peter PASCHKE (D); Chris ZIJDEVELD (NL); membres
Jean KIEFFER (L) trésorier
Malou WEIRICH (L) secrétaire générale

REVISEURS DE CAISSE: Preben JACOBSEN (DK); Karen KENNY (GB); Walter SCHAFFNER (CH);

REVISEUR SUPPLEANT: Perti LAITILA

ASSEMBLEE GENERALE: Les fédérations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, du Japon, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse

TRAIT D'UNION est édité par l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l. et paraît trois fois par an.

Rédaction: Malou WEIRICH, Office International

Distribution: par E-Mail de l'Office International

Conception et réalisation: Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs

Layout/DTP: Werbegrafik-Design Karin Mayerhofer, BeSch, Ing. Beate Scherer

Source de photos: les fédérations allemande, anglaise, française, et l'Office International, ainsi que Fotolia

Date: Juillet 2016